



# Le projet de la loi plein emploi se dévoile peu à peu

**« Utopie : idéal, vue politique ou sociale qui ne tient pas compte de la réalité » (dictionnaire Le Robert)**

Au gré des plannings, chacun d'entre nous voit apparaître différentes programmations selon son site : kiosque, atelier... de poursuite de l'appropriation, volontairement morcelée, de la Loi Plein Emploi.

Le projet qui se dessine continue à apporter son lot de questions et à faire apparaître des incohérences inquiétantes :

- Les contrats d'engagement devront être signés et archivés.

Combien de sites ont abandonné l'archivage des PPAE avec la montée de la dématérialisation ?

Combien de sites ont encore un PAG qui puisse venir en appui de cet archivage à venir ?

- Le CRE est largement mis en avant comme levier d'actions pour l'ensemble des usagers quel que soit l'accompagnateur.

Comment les agents du CRE pourront-ils contrôler des accompagnements qui demandent une expertise que les agents de France Travail ne maîtrisent pas ?

Aujourd'hui, si nous déléguons un suivi à un travailleur social ou un agent de CAP emploi, c'est bien parce que nous reconnaissons son expertise !

- **Le RGPD confronté au « Dites-le nous une fois ! »**

Il est difficile d'imaginer un contrôle CRE sans aucune demande de justificatifs complémentaires.

Le RGPD nous impose des règles de plus en plus strictes qui nous poussent à des absurdités jusqu'à nommer un congé maternité et une addiction, par exemple, de la même façon : « problématique de santé ».

Ces « non-dits » rendent nos conclusions d'entretien complètement incompréhensibles. Nous n'osons imaginer celles de nos travailleurs sociaux qui devront faire preuve d'imagination pour évoquer sans écrire des problématiques sociales, de santé...

Nécessairement à chaque changement d'interlocuteur, l'usager sera soumis au questionnement.

- Quid du droit à l'oubli ? De l'alliance de travail ? De l'honnêteté ?



Quelle conscience aura l'usager lors de ses échanges avec un travailleur social, du partage de ces informations avec un conseiller France travail qu'il ne rencontrera peut être qu'un an plus tard ?

Prenons l'exemple d'une addiction ou d'une maladie grave. Quel respect de la personne quand cette période difficile sera derrière elle, qu'elle reviendra vers un accompagnement France travail et que le conseiller FT l'interrogera nécessairement sur cette « difficulté santé » ?

Les « promesses » de ce France Travail 2025 semblent être le fruit d'un projet peu voire mal travaillé.

Rigueur, aliénation, automatisme et IA sont incompatibles avec notre mission de service au public.

**Ne nous laissons pas endormir à coups d'ateliers « vision, valeurs », cette chimère est irréalisable et dangereuse !**